



Falsification signature sur prêt conso par un époux décédé

Par noos63, le 02/02/2012 à 12:23

Bonjour,

Mon époux est décédé le 16 décembre 2011. Je reprends les comptes et découvre 4 prêts consommation Finaref. Un seul est signé par moi-même comme co-emprunteur pour l'obtention de la carte Fnac. Or sur celui-ci mon époux a demandé 2000 ensuite 1700 euro. Octroyés par Finaref alors qu'il était âgé de 84 ans. Les 3 autres contrats ont été signés par mon époux à ma place comme co-emprunteur. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Est-ce que je peux contester la signature ? J'ai bloqué les paiements mais la société a lancé la machine du harcèlement, les intérêts, les menaces...

Y a-t-il un moyen de stopper cet engrenage ?

Merci de votre conseil urgent.